



Compte-rendu de l'assemblée Générale de la LFFA du 8 novembre 2014

Elle s'est tenue à Asnières sur Seine. Ouverture de la séance à 9h30 par Madame Joelle LAFOLIE, présidente.

Le quorum est atteint : 620 voix sur 1175 voix représentant les clubs de la L2FA.

Rapport Moral de **la Présidente** de la L2FA : **Adopté**
Rapport Financier **du trésorier** de la L2fa : **Adopté**

Vote pour Philippe Benet comme responsable de formation Arbitre : adopté
Vote pour la commission Flag : Alexandre Roger comme responsable : adopté

Rapport de la commission football : proposition de jeu à 11 pour la catégorie U19 faite à la CFA de la FFFA. Réponse début décembre 2014.

Challenge U16 avec la participation d'équipes de province limitrophe à l'IDF

Objectif : présence plus nombreuse des licenciés franciliens lors de la finale Elite

Rapport de la commission cheerleading : le nombre d'actions cheer ligue a diminué

Aucun club francilien n'est allé à l'Open de Londres

Organisation de la finale nationale de cheerleading le 17 mai au stade pierre de Coubertin de Paris en co-organisation avec la FFFA

Organisation des sessions juge et CA1/2/3. Fin octobre et début novembre 2014

Nouvelle demande déposée à la fffa pour organisation de la finale nationale 2015.

Réponse fin novembre

Rapport de la commission Flag : Suite au départ du responsable saison 2013/2014, une réunion début décembre 2014 est programmée.

Vote sur les documents de la FFFA

Rapport Moral du Président FFFA : **Voté**. Résultat du vote : **Contre**

Rapport de gestion de la FFFA : **Voté**. Résultat du vote : **contre**.

Motif : absence du rapport du commissaire aux comptes. Orientation financière est difficile à analyser.

Rapport du Procès verbal de l'ag FFFA 14/15 décembre 2013 : **Voté**. **Pour**.

Ligue Francilienne de Football Américain.
8 rue Armand Numès – 92600 Asnières-Sur-Seine
Tél : 01.47.90.43.62 Fax : 01.47.93.35.68
l2fa@l2fa.fr ; jyc@l2fa.fr
Siret : 424 379 568 000 43 – APE : 9319Z
Association sportive, loi 1901 – N° 02024887



Règlement cheerleading : des modifications doivent y être apportées surclassement est autorisé à l'international. Règlement français contredit le règlement international.

interdiction en dancing mini dans le championnat de France

interdiction de faire les compétitions sur 2 jours

pas plus de 6 équipes sur chaque catégorie (dans le cahier des charges)

Stéphany Cotel travaille sur les modifications pour les proposer pour validation à la commission de cheerleading à la FFFA le 13 décembre 2014.

Vote : Pour (les modifications)

Règlement Arbitrage

Philippe Benet propose la modification à l'article 29 du règlement particulier. Les représentants des clubs présents propose des modifications Le nouveau document avec ses propositions de modification sera envoyé aux ligues pour consultation.

Vote : Pour

Madame Lafolie propose un vote de confiance à Michel Leroux (DTN) en place actuellement

Vote : Pour

Madame Lafolie informe les présents que certains membres du CODIR de la FFFA ont présenté leur démission. Elle propose un vote pour le maintien de leur demande de démission

Vote : Pour

Vote pour les représentants de la L2fa pour l'ag de la FFFA du 13/14 décembre 2014

La séance est levée à 14h40.